

Fiche action 2.2
Structurer la création d'une filière de la silver économie

DATE D'EFFET : 28/06/2020

A – DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire souhaite favoriser l'économie autour de l'enjeu du vieillissement de la population. Il s'agit d'aider à la structuration d'une filière qui vienne répondre aux besoins liés à l'avancée en âge. Deux secteurs d'activités de l'économie présentielle sont concernés : le bâtiment et les services aux personnes. Le territoire du Sud Gironde pourrait être un territoire pilote en expérimentant des actions innovantes sur la santé-social vers les personnes âgées et pour favoriser le maintien à domicile (logements partagés, domotique...). Le secteur des services à la personne représente un poids important sur le territoire avec des acteurs reconnus (CLIC, hôpital, associations de services, entreprises...), le programme visera à mettre en musique et accompagner ces acteurs pour proposer une réponse innovante aux besoins des séniors.

- Le programme Leader accompagnera tout porteur de projet qui souhaitent porter un projet de développement de produits ou services à destination des séniors notamment dans les domaines suivants : autonomie, et maintien à domicile, santé, et médico-social, loisirs et bien être, habitat participatif et/ou intergénérationnel.
- Les projets d'expérimentation territoriale et / ou organisationnelle des collectivités et des maitres d'ouvrage privés seront soutenus dès lors qu'ils participent à la structuration de la filière « Silver économie ».

Le contenu des actions envisagées, de manière non exhaustive :

- Faire la promotion des métiers des services à la personne pour les valoriser et réduire les difficultés de recrutement : actions de promotion, actions pour l'amélioration des conditions de travail à domicile
- Favoriser l'usage et l'équipement des solutions technologiques au domicile des personnes âgées pour le maintien à domicile et l'autonomie (organisation d'un salon territorial « nouvelles technologies et Silver économie », domotique, expérimentation et installation des équipements), living lab
- Aide à l'innovation, la création de nouveaux produits des entreprises du territoire en vue de répondre au marché de la Silver économie
- Disposer des compétences nécessaires sur le territoire pour l'aménagement et l'amélioration de l'habitat des séniors en qualifiant les artisans à l'acquisition de compétences pour répondre aux critères et normes en matière d'aménagements
- Animation et structuration de la filière dans le cadre d'un projet de partenariat infra territoriale : organisation de salons, actions de promotion et de rencontres entreprises, living lab, création des outils de communication du projet et site internet, animation globale (organisation de réunions entre les partenaires, veille, représentation extérieure)
- Investissement pour favoriser le maintien à domicile des séniors par la création d'habitats partagés ou intergénérationnels.

Dépenses éligibles

- *Dépenses immatérielles :*

- Ingénierie interne et ingénierie externe, animation : conseils en stratégie, marketing et développement commercial, organisation, formations, conseils et sensibilisation destinées à favoriser l'acquisition de compétences au sein de l'entreprise, conseils technologiques et processus d'innovation
- Frais de personnels (frais salariaux, frais de déplacements, frais de restauration, indemnités de stage, formation)
- Actions et supports de communication, sensibilisation et promotion (séminaires, salons, événements, expositions), frais d'impression des documents, frais de supports pédagogiques, frais de conception, frais de tirage, flyers, affiches, fascicules, kakémonos, supports pédagogiques, kit, vidéos, site internet et solutions numériques,
- Supports d'interprétation et médiation, frais d'organisation et de participations à des salons, frais de réception.
- Etudes (diagnostic, étude sociologique, étude d'opportunité, étude de marché, étude de faisabilité, étude de programmation, étude d'impact)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, honoraires de maîtrise d'œuvre, conception architecturale, paysagère, environnementale

- *Dépenses matérielles :*

- Les investissements visant à améliorer la compétitivité et la créativité de l'entreprise pour répondre au marché de la silver économie (modernisation de l'outil de production, matériel

spécifique au développement de l'activité professionnelle, équipements nécessaires à la création de nouveaux produits et procédés) : équipements, aménagements intérieurs et petit matériel, domotique, équipements numériques, équipements d'assistance à la personne, acquisition et développement de solutions technologiques (brevets, licences, applications)

- Achats de matériels et d'équipements neufs
- Coûts d'investissements matériels liés au projet : achat de matériels, d'équipements, aménagements intérieurs (second œuvre, finition, mobilier) et extérieurs (gros œuvre, accès et cheminements), frais de construction et de rénovation.

B – BENEFICIAIRES

- Organismes publics : Etat et collectivités territoriales, Etablissements publics à caractère administratif, Etablissements publics à caractère industriel et commercial
- Organismes privés : Organismes privés à but non lucratif (organisme gérant un régime de protection sociale à adhésion, organisme professionnel, associations loi 1901, autre organisme privé à but non lucratif) ; Organismes privés à caractère commercial (personne physique avec n° Siret, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, société anonyme dont société publique locale, société civile, autre société, groupement privé à caractère commercial, autre organisme privé à caractère commercial)

C – CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le financement des actions devra respecter les conditions d'éligibilité des régimes d'aides dans lesquels s'inscrivent les actions.
- Seuil d'admissibilité pour toute demande de subvention : 1000 € d'aide LEADER

D – PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Le comité de programmation permettra la sélection des projets sur les principes de sélection suivants (une grille de sélection et d'appréciation est bâtie et sera validée lors du 1er CP):

- Ancrage et structuration territoriale : développer la cohésion du territoire Sud Gironde et la coopération entre les acteurs à l'échelle du GAL
- Impact en termes d'emploi créés / maintenus ou induits
- Innovation : nouvelles actions ou nouvelles formes de conduite de projet qui pourront ensuite essaimer sur le territoire ou ailleurs
- Partenariats / gouvernance : partenariat structuré dans la définition de l'action et dans sa mise en œuvre
- Pérennité et perspectives de développement : éviter l'éparpillement des initiatives et conforter la stratégie de développement du territoire

E – INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement)

- Taux maximum d'aide publique : 100%, sous réserve d'un régime d'aide d'Etat, et le cas échéant, de la réglementation nationale applicables.
 - Les maîtres d'ouvrage publics devront à minima respecter un taux d'autofinancement du projet sur la base de la réglementation en vigueur (Décret n° 2012-716 -Article L.1111-10 du CGCT), et de ses futures évolutions.
- Dégressivité pour les opérations récurrentes pour tous les maîtres d'ouvrage :
 - Pour une 1^{ère} demande : autofinancement obligatoire de 0% pour les porteurs de projets privés et 20% pour les porteurs de projets publics
 - Pour une 2^e demande : autofinancement obligatoire de 10% pour les porteurs de projets privés et 30% pour les porteurs de projets publics
 - Pour une 3^e demande : autofinancement obligatoire de 20% pour les porteurs de projets privés et 40% pour les porteurs de projets publics
- Seuil d'admissibilité pour toute demande de subvention : 1000 € d'aide LEADER
- Plafond d'aide maximum LEADER pour les dépenses d'études : 20.000 €
- Plafond d'aide maximum LEADER pour tout type de dépense autre que dépense d'études : 50 000 €
- Plafond spécifique équipements structurants : à définir par le comité de programmation dans l'appel à projets.

F – INDICATEURS SPECIFIQUES

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'entreprises aidées : 8
- Nombre d'événements de promotion : 2
- Nombre de projet de coopération : 2
- Nombre de projets soutenus : 10

Indicateurs de résultats :

- Nouveaux produits créés à destination des personnes âgées
- Stabilisation des effectifs dans les entreprises de services à la personne